

Nouvelles modalités  
à compter de 2015



## LE FONDS UNIQUE LOGEMENT EN ARDÈCHE (FUL)



En partenariat avec les financeurs : CAF, MSA, CCAS/CIAS,  
Communes/Communautés de Communes, bailleurs sociaux, SDE 07,  
distributeurs d'eau et d'énergie (EDF, ENGIE, VEOLIA, SAUR).

## VOUS ENTREZ DANS UN NOUVEAU LOGEMENT ?

## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS POUR RÉGLER LES CHARGES LIÉES À VOTRE LOGEMENT ?



### LE FUL : C'EST QUOI ?

C'est un fonds alimenté par les financements de plusieurs partenaires (Département / Caf / Msa / Communes / Edf / Engie / Véolia / Saur / Bailleurs publics)

### LE FUL : À QUOI ÇA SERT ?

A vous aider à accéder à un logement et/ou à y rester.



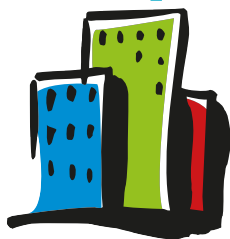
### LE FUL : Y AI-JE DROIT ?

Pour l'attribution d'une aide, sont pris en compte :

- Vos revenus (ils ne doivent pas dépasser un certain plafond),
- Le nombre de personnes vivant dans le logement,
- Le montant du loyer restant à votre charge (déduction faite de l'aide au logement),
- Votre situation sociale et budgétaire.

### QUI PERÇOIT L'AIDE ?

L'aide sera versée directement aux organismes concernés et portera sur des frais non réglés.



**ATTENTION – Les aides proposées ne sont pas un droit. Le montant de l'aide accordée est défini en fonction du règlement départemental et après examen de chaque situation particulière.**



## LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

### Pour entrer dans un logement :

- Dépôt de garantie ou caution,
- Premier mois de loyer,
- Assurance habitation,
- Acquisition de mobilier de première nécessité (literie, cuisinière, table, chaises, réfrigérateur),
- Frais de déménagement,
- Frais d'agence,
- Garantie des loyers résiduels (GLR).



**Pour bénéficier des aides, vous pouvez constituer votre dossier au plus tôt un mois avant et au plus tard deux mois après la date d'entrée dans le nouveau logement.**

### Pour vous aider à régler des impayés :

- De loyer et de charges locatives,
- D'assurance habitation,
- De factures d'eau et d'électricité,
- De factures de gaz, fioul, bois, charbon.



**Dans tous les cas vous pouvez bénéficier d'un accompagnement social lié au logement (ASLL) pour vous aider dans la résolution des difficultés particulières que vous rencontrez à l'égard de votre logement.**



1

**Direction territoriale  
d'action sociale Nord**  
Secrétariat logement  
Tél : 04 75 32 42 08  
04 75 32 97 04

2

**Direction territoriale  
d'action sociale Centre**  
Secrétariat logement  
Tél : 04 75 44 91 78

3

**Direction territoriale  
d'action sociale Sud-Est**  
Secrétariat logement  
Tél : 04 75 49 54 88

4

**Direction territoriale  
d'action sociale  
Sud-Ouest**  
Secrétariat logement  
Tél : 04 75 87 82 55



1

Annonay

2

Guilherand  
Granges

4

Aubenas

3

Le Teil

